

~~FRC 6168~~



Case
FRC
15769

R A P P O R T

*Sur la reprise des quatre places de la frontière
du Nord qui avoient été envahies par
l'ennemi,*

Présenté à la Convention Nationale, au nom
du comité de salut public, par CARNOT,
l'un de ses membres ;

*Le premier vendémiaire, l'an troisième de la République
une & indivisible :*

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

C I T O Y E N S ,

Vous avez ordonné qu'il seroit fait par votre comité de
salut public un rapport sur les évènements qui ont précédé,
accompagné & suivi la prise de Landrecies, du Quesnoy,
de Valenciennes & de Condé.

A

THE NEWBERRY
LIBRARY

Les derniers renseignemens que nous attendions étant arrivés, nous nous empressons de satisfaire au devoir que vous nous avez prescrit. Je vais donc tracer devant vous, au nom du comité de salut public, l'époque la plus faillante d'une campagne qui, elle-même, offre la série d'événemens militaires la plus glorieuse pour la liberté, dont il soit fait mention dans les annales des peuples.

La reprise des quatre forteresses envahies sur la frontière du Nord, n'est point une victoire par elle-même ; mais elle est le résultat de trente victoires qui l'avoient précédée : le sang que devoient coûter ces forteresses étoit répandu d'avance, & le bonheur des combinaisons militaires a été d'empêcher qu'il n'en fût versé de nouveau ; ç'a été de préparer les choses de manière que ces redoutables boulevards, qui pouvoient tant coûter encore, tombassent d'eux-mêmes, fussent enlevés comme une palme digne des guerriers intrépides qui avoient juré de ressaisir de leurs mains républicaines le sol de la liberté.

Dès l'ouverture de la campagne, le comité de salut public avoit senti la nécessité de s'écarter, dans le cours de cette guerre, des routes usitées : des places formidables à prendre, appuyées d'un côté par la Sambre & la forêt de Mormal, de l'autre par la Scarpe & les bois de St.-Amand, soutenues par tout ce que l'ennemi avoit pu concentrer sur ce point de forces animées par l'espoir de la contre-révolution & du pillage de la France, voilà les obstacles qu'il falloit vaincre, avec des troupes presque toutes de nouvelle levée : ils étoient tels, ces obstacles, qu'en les attaquant de front, deux ans d'une prospérité continue, une perte d'hommes incalculable, une consommation de munitions de guerre excédant tout ce qui existoit dans les magasins, pouvoient à peine en faire espérer le renversement.

282

Le comité de salut public résolut donc, au lieu d'attaquer l'ennemi dans la trouée qu'il avoit faite, de se porter sur ses deux flancs, de le cerner, de lui couper ses communications, & de le réduire enfin à l'option, ou d'abandonner le territoire envahi, ou d'y rester lui-même enfermé, & d'y périr. C'est ce plan suivi avec persévérance par le comité, exécuté avec autant d'énergie que de talens par les généraux, consommé enfin par la ténacité & le courage incomparable des soldats de la République, qui a fait crouler en un moment tout cet échafaudage de conquêtes formé par les brigands coalisés.

Si l'ennemi a pénétré ce dessein, il a cru sans doute qu'on n'auroit pas la hardiesse de l'exécuter, & qu'en se portant lui-même audacieusement en deçà de la frontière, il seroit voler la terreur jusqu'à Paris; il crut sur tout, iorsque la trahison lui eut livré Landrecies, que la masse de nos forces alloit abandonner ces postes avancés pour accourir à la défense de Cambray; que nous allions disséminer les troupes dans des camps intermédiaires, & nous laisser battre en détail, en défendant successivement les foibles barrières qui nous restoient encore. Il nous faisoit charitablement suggérer ces mesures; il les faisoit appuyer par ses affidés dans Paris, qui se disoient les patriotes par excellence, qui crioient à la trahison sur ce qu'on retiroit les forces du point menacé, au lieu d'y en amener de nouvelles; c'est-à-dire, de ce qu'on n'exécutoit pas le projet de l'empereur. Mais, au milieu de ces brillantes espérances, Cobourg nous vit lui-même tout-à-coup sur ses ailes, gagnant ses derrières, & il n'eut que le temps de se retirer honteusement au plus vite du labyrinthe où il s'étoit engagé.

Rappelé à la défense de ses propres foyers, & néanmoins toujours maître de nos places, faisant agir ses moyens ordinaires d'insolence, de ravage & de corruption, il

espéroit au moins nous faire consumer le reste de la campagne sans événement décisif; & c'eût été nous vaincre en effet que de nous paralyser. Mais on lui préparoit, sur les bords de la Moselle, un rassemblement de cinquante mille braves, qui, recevant tout-à-coup l'ordre de venir à travers les Ardennes prendre en flanc l'armée ennemie; & conduits avec autant de bonheur que de sagesse par Jourdan, rompirent bientôt l'équilibre & fixèrent la victoire sur les bords de la Sambre & de la Meuse, pendant que Pichegru la fixoit de son côté sur les bords de la Lys & de l'Escaut, contre les satellites de George, par six batailles sanglantes & autant de villes prises.

Ces succès répondirent tellement aux espérances du comité de salut public, que l'arrêté par lequel il avoit déterminé le plan de la campagne au commencement, a plutôt l'air d'une inspiration, que d'un projet soumis aux hasards des combats.

Immédiatement après la bataille de Fleurus, qui eut lieu le 8 messidor, les généraux reçurent l'ordre de couper sur-le-champ la communication des places envahies, & de les bloquer le plus exactement qu'il seroit possible, en attendant qu'on fût en mesure d'en faire l'attaque. Cette opération éprouva quelques lenteurs inséparables d'un mouvement général qui avoit entraîné presque toutes nos troupes à la poursuite des ennemis fuyards: ils en profitèrent pour s'approvisionner dans les places cernées, en ravageant le plat pays & faisant rentrer dans leurs murs tout ce qu'ils purent trouver dans les campagnes environnantes, de bestiaux, de grains & de fourrages. Ils parvinrent ainsi à se mettre en état de soutenir dans ces places, & particulièrement dans Valenciennes & dans Condé, un siège de huit ou neuf mois.

Nos avantages demuroient donc précaires; un échec

reçu par nous pouvoit ramener l'Autrichien au point d'où nous l'avions chassé : pour recouvrer nos places par des attaques régulières, il falloit détacher des armées des troupes considérables; ce qui les affoiblissoit & les réduisoit à une défensive périlleuse; il falloit des munitions énormes que nous n'avions pas; & en supposant enfin que ces places très-fortes se fussent rendues après une défense médiocre, elles nous revenoient démantelées, la frontière restoit ouverte, & la campagne entière étoit consumée à cette opération.

Le comité, délibérant sur cette position délicate, vit qu'il falloit sortir des règles de la prudence & enlever nos places, pour ainsi dire, révolutionnairement : révolutionnairement & sans effusion du sang républicain, c'étoit le problème; votre décret du 16 messidor l'a résolu; en voici le texte :

Toutes les troupes des tyrans coalisés, renfermées dans les places du territoire français, envahies par l'ennemi sur la frontière du Nord, & qui ne se seront pas rendues à discrétion vingt-quatre heures après la sommation qui leur en sera faite par les généraux des armées de la République, ne seront admises à aucune capitulation, & seront passées au fil de l'épée.

Le but de ce décret étoit, en frappant l'ennemi de terreur, de l'obliger à se dessaisir sur-le-champ de nos possessions, où, vu l'éloignement & l'abandon de ses armées, il ne pouvoit plus se regarder que comme un voleur détaché de sa bande & enveloppé; d'épargner les troupes, les travaux, le temps, les munitions, & de faire restituer à la vaillance & à la fierté républicaine ce que lui avoient enlevé l'infamie des esclaves & la lâcheté de leur maître.

Cette loi néanmoins eût pu devenir une arme terrible contre nous-mêmes en des mains impures ou mal adroites.

Maniée avec dextérité, elle devoit foudroyer les dernières espérances de l'ennemi; gauchement exécutée, elle pouvoit le porter au désespoir & augmenter sa résistance.

Mais la grande latitude que vous aviez laissée à votre comité sur le mode d'exécution des mesures militaires, lui laissoit la faculté de diriger l'effet de celle-ci. Il faisoit que ce n'étoit point un décret de carnage que vous aviez voulu rendre, mais un décret pour sauver la patrie; & sous ce rapport, sous celui de la dignité nationale, sous celui du brisement de la coalition, jamais décret n'obtint une exécution plus ponctuelle & un succès plus entier. En moins de six décades les quatre places ont été rendues, qui, attaquées par les règles ordinaires, eussent résisté au moins huit mois; qui pendant tout ce temps paralysoient vos armées; qui faisoient tomber sous les coups ennemis quinze mille républicains; qui nous forçoient à détruire nos propres défenses, à faire consommer tous les magasins du dedans de ces places, à épuiser tous ceux du dehors. Elles vous ont été rendues avec six cents bouches à feu, de bronze, leurs attirails & plusieurs millions de poudre; réparées avec le plus grand soin, & beaucoup plus fortes que lorsque nous les avons perdues. Dans la seule place de Valenciennes, l'empereur y avoit fait en perfectionnement de fortifications, une dépense de trois millions de florins, c'est-à-dire, à peu près six millions cinq cent mille livres de notre monnoie.

Je passe au détail des faits principaux :

La bataille de Fleurus fut gagnée le 8 messidor, & dès le 15 Landrecies fut investi par un corps de quatorze à quinze mille hommes, mis d'abord aux ordres du général Jacob; mais, peu exercé à ce genre d'opérations, ce général quitta le commandement, qui fut confié au général de division Scherer. La tranchée fut ouverte

224
 dans la nuit du 22 au 23, l'artillerie commandée par le général Bonnard, & les attaques dirigées par l'ingénieur Marescot, le même qui avoit déjà conduit celles du Port-de-la-Montagne & de Charles-sur-Sambre.

Ces trois officiers supérieurs, d'une réputation faite, ont suivi jusqu'à la fin les opérations de la reprise des quatre places.

Les travaux furent menés avec adresse & rapidité; la première parallèle fut supprimée, la seconde portée à cent cinquante toises du chemin couvert; le 28, les batteries furent en état d'en imposer au canon de la place; & la garnison sommée, conformément au décret du 16 messidor, se rendit à discrétion le 29, à deux heures du matin; elle étoit de 1,500 hommes, & la place n'étoit point endommagée.

Le comité de salut public vous a déjà fait sur ce siège un rapport où il a été parlé du dévouement des gardes nationales d'Avèfnes & de Maubeuge: vous avez vu que ces gardes nationales s'étoient rendus spontanément, sous la conduite de leurs autorités constituées, devant les murs de la place investie, où ils donnèrent l'exemple constant du courage & de la discipline. Vous avez justement applaudi à leur civisme, & vous n'avez pas appris avec moins d'enthousiasme l'intrépidité des jeunes gens au-dessous de la première réquisition, accourus de toutes les communes environnantes pour délivrer leurs frères de Landrecies; ces généreux frères qui, lors de l'attaque de cette place par les ennemis, avoient opposé à la trahison & à la lâcheté de la majeure partie d'une garnison de huit mille hommes, une bravoure & une fidélité républicaine que les femmes mêmes avoient partagées, & qui seules auroient sauvé la place, si leur énergie n'eût été enchaînée par cette indigne troupe, punie aujourd'hui de son crime par une captivité que

le témoignage d'une bonne conscience n'adoucit point , & que le remords doit rendre plus pénible.

Votre comité néanmoins se fait un devoir de déclarer que plusieurs des corps militaires de cette garnison étoient bien loin de partager l'infamie de cette conduite. Nous citerons sur-tout le quatrième bataillon du département de la Meuse , qui s'opposa , autant qu'il le put , à la honte d'une semblable capitulation. Une compagnie de canonniers qui s'étoit formée dans cette commune , a également montré le plus grand courage & le zèle le plus soutenu : la plupart de ces canonniers étoient employés à un bastion dit du Moulin , lorsque l'explosion du magasin à poudre en fit sauter plusieurs , parmi lesquels se trouvoit le citoyen Landas : ses père & mère , en apprenant sa perte , y répondirent par ces paroles ; *Que ne pouvons-nous le remplacer par un autre qui venge sa mort sur les tyrans !*

Nous avons déjà dit que , pendant cette première attaque faite par les ennemis , les citoyennes avoient donné l'exemple du dévouement & de la fermeté : elles relevoient les blessés & les portoient sur des matelas & dans leurs bras sous des blindages ; elles pansoient leurs blessures , & plusieurs furent blessées elles-mêmes.

La citoyenne Grumiau , fille d'un officier municipal , plus forte que ses compagnes , les portoit seule à l'hôpital , à travers le feu des assiégeans , & cette fille avoit eu un frère tué à ses côtés.

A la reprise que nous avons faite de cette place , elle n'a tenu que six jours de tranchée ouverte : peut-être néanmoins ce tems court eût pu être encore abrégé , en notifiant le décret du 16 messidor avant l'ouverture des travaux ; mais les généraux crurent qu'une sommation aussi menaçante pourroit manquer son effet , si elle n'é-

28

91

toit appuyée par des batteries toutes préparées, & par un commencement d'opérations capables d'en imposer.

Le comité de salut public avoit cependant écrit, dès le 23, qu'il trouvoit à propos que le décret fût notifié sur-le-champ, & le lendemain 24, il avoit écrit une seconde lettre plus pressante, pour que les quatre places cernées fussent toutes sommées le même jour & à la même heure.

Le comité de salut public a constamment insisté sur cette mesure, de faire sommer les quatre places à la fois; les représentans du peuple près l'armée, & les généraux, plus à portée que nous d'apprécier les circonstances, ont craint que cette mesure ne fût téméraire, & qu'elle ne déterminât de la part de l'ennemi une défense plus opiniâtre: ce ne fut qu'après la reddition du Quesnoy, que le comité voyant la raison s'écouler, & que les deux plus fortes places, restoient encore aux mains de l'ennemi, ordonna impérieusement que le décret du 16 messidor fût signifié à l'instant à la garnison de Valenciennes, & immédiatement après à celle de Condé: c'est ce parti vigoureux qui a fait rendre ces deux dernières places sans coup férir, quoiqu'incomparablement plus fortes, infiniment mieux approvisionnées, & quoique nos moyens de siège fussent presque entièrement épuisés par l'attaque des deux premières.

Quoi qu'il en soit, on ne peut blâmer les motifs qui ont déterminé à une circonspection qui nous a paru trop grande, & nous devons cette justice rigoureuse aux chefs qui ont dirigé l'expédition, comme aux braves soldats qui l'ont exécutée, qu'on ne sauroit louer trop leur activité, leur courage & leurs talens.

L'Andrecie rendu, l'armée assiégeante marcha sur le Quesnoy, & dès le sur-lendemain, premier thermidor, *Rapp. par Carnot, sur la reprise, &c.* A ;

cette place fut investie ; la tranchée fut ouverte dans la nuit du 6 au 7, & la garnison se rendit le 28 à discrétion, après vingt-un jours de tranchée ouverte.

En rigueur cette garnison devoit passer au fil de l'épée, d'après le texte littéral de la loi du 16 messidor.

Le commandant, en effet, avoit été sommé d'une manière très-énergique, dès le 16 thermidor, par le général Scherer, & il avoit répondu par un refus formel, ajoutant que le décret lui paroïssoit injuste, & qu'une nation n'avoit pas le droit de décréter le déshonneur d'une autre.

Cependant le 24, ce même commandant envoya pour parlementer, deux officiers & un tambour au général Scherer, qui les renvoya sans vouloir les entendre. Le lendemain, il envoya de nouveau sa soumission profonde, l'offre de se rendre à discrétion, & une déclaration de laquelle il résulte qu'il a tu à la garnison & aux citoyens le décret qui lui avoit été notifié ; il exposa que, peu instruit des institutions de la République française, il avoit regardé ce décret comme une simple sommation, accompagnée des menaces ordinaires en pareil cas, & qui n'ont communément aucune suite fâcheuse pour des hommes qui ont rempli leur devoir ; qu'au reste lui & les autres chefs de la garnison se devoient d'eux-mêmes à la mort pour sauver les militaires & les citoyens qui n'avoient eu aucune connoissance du décret de la Convention.

Le général Scherer fit aussitôt partir un courrier pour prendre les ordres du comité de salut public, qui jugea que l'esprit de la loi n'avoit pu être de frapper les individus qui ne pouvoient être coupables que d'ignorance : il ordonna en conséquence qu'on recevoit la place à discrétion, sauf à informer ensuite, pour faire la dis-

216

inction de ceux qui avoient eu connoissance du décret & y avoient fait opposition, de ceux dont il étoit ignoré, & prononcer sur les premiers suivant la rigueur du décret. La place se rendit le 28, conformément à cette disposition; le représentant du peuple Duquesnoy, qui avoit suivi les opérations du siège, prit les mesures qu'il jugea nécessaires pour faire arrêter les coupables, & les fit traire au tribunal criminel du département du Nord. Il fit de plus insérer dans les articles de la reddition de la place, que le lieutenant-colonel autrichien Rousseau accompagneroit l'adjudant-général français Barbou, chargé de sommer la garnison de Valenciennes, afin de notifier au commandant de cette dernière, que la garnison du Quesnoy n'avoit obtenu la vie qu'en se rendant à la merci de la nation française, & parce que les chefs avoient offert de payer de leurs têtes la résistance qu'ils avoient opposée au décret de la Convention.

La trahison de quelques scélérats avoit, sans doute, contribué à la perte de cette place, lorsque les ennemis nous l'avoient enlevée; mais la très-grande majorité des citoyens avoit au contraire montré, pendant le bombardement, beaucoup de courage & d'attachement à la République. Il s'étoit formé dans cette commune, comme dans celle de Landrecie, une compagnie de canoniers qui avoit fait son service avec zèle; & malgré les intrigues & la lâcheté d'une partie des individus qui étoient chargés de la défendre, la place ne s'étoit rendue qu'après la destruction de toutes ses batteries & de la presque totalité de ses moyens de défense.

A la rentrée des troupes françaises dans cette place, il y avoit une garnison ennemie de 2,800 hommes qui ont été faits prisonniers de guerre; il y avoit 120 bouches à feu, & les revêtemens des remparts n'étoient pas entamés; notre artillerie étoit en partie démontée, en

partie hors de service par l'évasement des lumières ; l'armée assiégeante étoit foible , les tranchées fréquemment remplies d'eau , l'arrière-saison approchoit ; nous avions encore deux places à reprendre , les plus importantes , les plus fortes , les mieux approvisionnées ; nos armées étoient paralysées depuis deux mois , & il eût été trop dangereux de hasarder une action décisive aussi long-temps que l'ennemi occupoit des points d'appui sur notre territoire ; la situation des affaires parut même assez inquiétante à notre collègue Duquesnoy , qui se trouvoit à l'armée , pour le déterminer à nous demander s'il ne seroit pas possible de revenir sur le décret du 16 messidor.

Mais le comité pensa que c'eût été tout perdre ; qu'un pas rétrograde semblable eût été aux yeux des ennemis un signe de foiblesse indubitable ; que c'eût été l'enhardir & le rendre plus obstiné dans sa défense , & qu'enfin , au lieu d'épargner les soldats , c'eût été nous exposer au contraire à une perte beaucoup plus considérable. Le comité invita donc le représentant Duquesnoy à maintenir les dispositions dont nous venons de vous faire part , ce qu'il fit avec beaucoup de fermeté & de succès.

Cette importante opération terminée , nous dûmes nous occuper de l'attaque de Valenciennes. La résistance de cette forteresse du premier ordre , tenue pour huit ou neuf mois , pouvoit devenir si terrible & si longue , que notre même collègue Duquesnoy nous écrivit le 2 fructidor , en ces termes :

Supposez avec moi que la place de Valenciennes s'obstine à se défendre & se détermine à braver la mort , ce siège alors deviendrait terrible ; nous y perdriions beaucoup de monde , notre artillerie s'y abîmeroit , & nous serions obligés d'y consommer des munitions immenses :

287

dans ce cas, ne seroit-il pas plus avantageux pour la République de tenir cette forteresse bloquée, en se fortifiant vigoureusement autour d'elle? Cette conduite rendroit disponible notre armée, qui se porteroit selon vos ordres sur les points que vous lui indiqueriez.

Scherer, de son côté, chargé des opérations du siège, demandoit qu'on ne s'obligeât point à notifier le décret du 16 messidor à la garnison ennemie, avant d'avoir établi ses batteries & poussé ses travaux assez loin pour en imposer à la place & l'obliger de se rendre, à discrétion.

Mais ces propositions ne pouvoient satisfaire l'impatience, du comité, celle de toute la France, qui aspirait au moment de voir enfin le territoire de la République délivré de ses cruels usurpateurs. Le comité prescrivit donc impérieusement que, sans aucun délai & sans aucuns travaux préliminaires, la place de Valenciennes seroit sommée conformément à la teneur du décret. Il fut recommandé en même temps au général de donner la plus grande publicité possible à cette notification, afin que les citoyens & les militaires ne pussent alléguer, comme au Quesnoy, leur ignorance de ce décret.

Le commandant de la place satisfit à la sommation dans les 24 heures; mais il demanda qu'on voulût bien imposer des conditions moins dures & moins déshonorantes pour sa garnison; il demanda pour elle la liberté de se retirer hors du territoire de la République, sous serment de ne plus servir contre elle jusqu'à échange.

Le comité de salut public fut consulté sur ces demandes; elles furent agréées avec quelques modifications; l'arrêté en fut pris le 8 fructidor par le comité de salut public, après la plus mûre délibération, à l'unanimité des douze membres qui composaient alors le comité.

La loi du 16 messidor ordonnoit de mettre à mort les ennemis qui, passé les 24 heures de la notification de cette loi, se refuseroient aux conditions qui leur seroient imposées; mais elle ne nous défendoit pas à nous-mêmes de leur accorder pendant ces 24 heures des conditions tolérables. Il falloit que leur sort dépendît de la générosité française; mais la générosité ne nous étoit point interdite, & vous n'aviez pas sans doute voulu effacer par un décret de circonstance le plus beau trait du caractère national. L'efficacité même de ce décret consistoit précisément dans la faculté que vous laissiez à votre comité d'être, suivant les conjonctures, tantôt terrible & tantôt généreux.

Il n'appartenoit qu'à Robespierre de murmurer lorsque nous avions le bonheur d'enlever quelque place aux ennemis sans le carnage de nos frères d'armes: une conquête ne pouvoit lui plaire, si elle n'étoit ensanglantée. Lorsque nous reçûmes le courier qui nous apportoit la nouvelle de la prise de Nienport: A-t-on, dit Robespierre, massacré la garnison? On a tué, répondit-on, tous les émigrés; le reste est prisonnier: on ne pouvoit passer la garnison au fil de l'épée sans emporter la place d'assaut; ce qui nous auroit coûté six mille hommes. *Eh! qu'importent six mille hommes, dit Robespierre, lorsqu'il s'agit d'un principe? Je regarde, moi, la prise de Nieuport comme un grand malheur.*

Or, qu'étoit cet homme à principes? Celui qui n'en connoissoit aucun, celui qui entroit en fureur lorsqu'on opposoit les lois à ses volontés, celui pour qui la prospérité de nos armes étoit une torture continuelle, chaque succès un coup de poignard. Robespierre ne vouloit point signer les ordres du comité relatifs aux opérations militaires: il se ménageoit ainsi la faculté de dire, en cas de revers, qu'il s'étoit opposé aux mesures prises. Il est constant que depuis trois mois il attendoit une défaite avec la même

soit que ses collègues avoient pour la victoire, afin de pouvoir les attaquer dans la Convention; que l'aveu lui en a échappé plusieurs fois au comité, & qu'il n'a éclaté enfin, dans son discours séditieux du 8 thermidor, que parce qu'il désespéra d'en trouver l'occasion, & qu'il voyoit tomber sur lui-même la foudre qu'il vouloit attirer sur ceux dont la droiture & le zèle assidu étoient sa condamnation.

Mais laissons ce monstre pour revenir à notre objet.

Autorisé à tempérer la rigueur des conditions que nous pouvions imposer aux ennemis, & pressé par la nécessité de recouvrer au plutôt les deux places qui restoit envahies, le comité de salut public jugea convenable, en faisant sommer la garnison de Valenciennes, de la faire prévenir par le général Scherer qu'on lui laisseroit les honneurs de la guerre; que cependant elle rendroit ses armes & demurerait prisonnière hors du territoire de la République, & sous serment de ne point servir contre elle jusqu'à son échange.

Ce procédé, qui ne nuisoit en aucun sens aux intérêts de la nation française, détermina sans doute la prompte soumission de la garnison ennemie, & cette soumission fut tout-à-la-fois une preuve de la justice du décret du 16 messidor, & un hommage rendu à la fierté & à la générosité républicaine. Ce sont les rois nos ennemis que nous voulons humilier, & non des automates déjà assez malheureux de servir sous de pareils maîtres.

La place se rendit le 10 fructidor, avec les magasins immenses dont elle étoit devenue l'entrepôt depuis qu'elle étoit au pouvoir des ennemis; on y a trouvé 227 pièces de canon & fait 4,500 prisonniers, qui, en vertu des conditions, ont été renvoyés chez eux, sous serment de ne point servir contre la République jusqu'à leur échange.

Parmi les traits héroïques sans nombre qui ont signalé les troupes françaises dans le cours de ces opérations, & qui seront rendus publics, il en est un que nous ne croyons pouvoir nous dispenser de citer dès ce moment. Duquesne, chasseur dans la huitième compagnie du cinquième bataillon d'infanterie légère, ayant eu la jambe droite fracassée d'un coup de boulet sous les murs de Valenciennes, & le chirurgien étant près d'en faire l'amputation, Duquesne éloigne ses camarades qui s'empressoient de le secourir, & les engage à retourner à leur poste. Resté seul avec l'officier de santé, il l'aide & tient lui même les bandages; & l'opération achevée, Duquesne dit: *Ce n'est pas ma jambe que je regrette, c'est de me trouver en ce moment dans l'impuissance d'aller avec mes camarades délivrer Valenciennes.*

Nous ne vous parlerons pas des faits relatifs à la reddition de cette place, lors du siège qu'en firent les ennemis. Ils vous sont connus par le rapport de nos collègues Cochon & Briez; & tous les renseignemens recueillis à cet égard depuis sa reprise, n'ont fait que confirmer l'exactitude rigoureuse de leur récit.

Enfin la place de Condé, qui, par ses inondations, n'est guère moins forte que Valenciennes, se rendit aux mêmes conditions, à la notification du décret du 16 messidor.

La nouvelle vous en parvint par le télégraphe, le 13 fructidor, jour de sa reddition, & ce même jour on y apprit, aux acclamations du peuple délivré de sa captivité & rendu à ses frères, & au grand étonnement de la garnison ennemie qui n'avoit pas encore évacué, que vous veniez de consacrer cette grande époque de l'évacuation de la frontière du Nord, en substituant le nom de Nord-Libre à celui de Condé.

Sous la protection des feux de cette dernière place, dans les canaux qui y aboutissent, ont été trouvés 188 bâtimens de commerce, dont une vingtaine richement chargée de munitions de guerre & de bouche, & d'effets militaires en tout genre.

Si, au lieu de commencer par Landrecies, ont eût d'abord attaqué Valenciennes, peut-être la chute de ce boulevard eût entraîné celle de tous les autres de moindre importance; mais les circonstances déterminèrent Pichegru & Jourdan à se partager l'expédition. Jourdan fut chargé de reprendre Landrecies & le Quesnoy: Pichegru se chargea de Valenciennes & de Condé; mais celui-ci, retenu par la nécessité de resserrer les ennemis dans la Flandre hollandaise, & de se rendre maître du fort de l'Ecluse, ne put exécuter son projet sur Valenciennes & Nord-Libre: c'est la division de Scherer, aux ordres de Jourdan, qui a repris successivement les quatre places envahies; & ce général a dû commencer par celles dont l'attaque lui étoit dévolue, au lieu de se porter de suite sur Valenciennes, comme il l'auroit fait sans doute, si l'on eût prévu d'abord que l'armée du Nord, aux ordres de Pichegru, seroit arrêtée par d'autres expéditions non moins importantes.

Ainsi se sont évanouies les chimériques espérances de nos féroces ennemis. Cet événement mémorable leur apprendra sans doute ce qu'ils auroient déjà dû savoir par l'expérience de tant de guerres anciennes: c'est que la France ne peut jamais avoir rien à craindre de ses ennemis du dehors; c'est que si l'Europe entière, par la réunion de ses efforts, par tous ceux du machiavélisme & de la corruption, peut parvenir à entamer quelque peu ses frontières, ses succès éphémères finiront toujours par tourner à la honte des agresseurs & à la gloire du nom français.

La loi avoit prononcé sur le sort des émigrés ; & quant aux traîtres qui avoient contribué à livrer les places ou accepté du tyran impérial des fonctions civiles ou judiciaires, les représentans du peuple les ont fait mettre sur-le-champ en arrestation & traduire au tribunal criminel du département du Nord, pour être jugés conformément à la loi du 26 frimaire.

Ils se sont empressés en même-temps de donner des marques de sensibilité & de reconnoissance à ceux qui avoient refusé de courber la tête sous le joug du despote & repoussé ses caresses perfides.

Il s'en est trouvé, de ces cœurs fidèles à la République, qui sont restés purs au milieu de la corruption & libres au milieu des fers : ce n'est point parmi ceux qui faisoient grand bruit de leur patriotisme lorsque l'ennemi étoit bien loin, & qui se sont humiliés devant lui lorsqu'ils ont été en sa puissance, mais parmi des citoyens simples & sans ostentation. Ceux-là traînoient le char de l'empereur dans les rues de Valenciennes, tandis que ceux-ci bravoient les menaces de ses satellites, & que des femmes modestes refusoient courageusement de balayer les rues par lesquelles il devoit passer.

Les représentans du peuple ont pris aussi les mesures les plus efficaces pour la sûreté des récoltes des riches contrées que nous avons reconquises, pour remettre en activité l'exploitation des importantes mines de charbon d'Anzin, pour rétablir les manufactures de batiste & de mousseline, pour que la levée de la jeunesse de première réquisition s'exécût sans délai, & enfin pour la réorganisation des autorités constituées.

Voilà, citoyens, ce qu'ont fait les défenseurs de la patrie pour la délivrer de ses cruels ennemis ; voilà ce qu'ils faisoient au nom de la liberté, au nom de la

260

République, aux cris mille fois répétés de *vive la Convention nationale!* Ce cri de ralliement les rendoit invincibles. Oui, citoyens, la France a des armées de héros; toujours ceux qui combattront pour la défense de leurs foyers & de leurs droits sacrés, renverseront les esclaves, comme un vent impétueux enlève & roule un tourbillon de poussière.

On a vu ces jeunes guerriers étonner les bandes germaniques par leur audace & par leur discipline; on les a vus surpasser en constance tout ce que l'histoire rapporte des phalanges grecques & des légions romaines. Et sur quoi étoient fondées ces vertus sublimes de nos frères d'armes sortant de leurs charrues? Quels étoient les liens de cette discipline étonnante? Citoyens, ces vertus, c'est l'amour seul de la patrie; cette discipline, c'est la confiance & la fraternité.

Oh! si la même énergie, le même ensemble étoient déployés contre les ennemis de l'intérieur, combien la République seroit prospère! comme on verroit se rouvrir à l'instant les sources de la félicité nationale! Eh! qui donc en empêcheroit? Seroit-ce quelques factions obscures, quelques hommes avides d'or, de sang ou de pouvoir? Non: le peuple veut que les viles passions disparaissent. Prononcez-vous donc, dépositaires de la puissance; déclarez que vous la conserverez dans toute sa plénitude; que vous ne souffrirez jamais que ce dépôt sacré soit violé; que vous ne permettrez pas qu'aucune partie de ce qui a été confié à votre garde par le peuple tout entier, soit usurpé par aucune fraction du peuple.

Soyez seuls sa bouffole, soyez seuls son point de ralliement.

Il n'est qu'une ligne droite dans la nature; il en est mille de tortueuses. Il n'est qu'un moyen d'être pur; il

en est un million d'être pervers. Sauvez le peuple & de ses faux amis & de ses ennemis déclarés. Sauvez votre dignité qui lui appartient; proscrivez à jamais de votre sein ces honteuses dénonciations qui déchirent les entrailles de la patrie; punissez le crime, & le crime seul; portez la sécurité dans le cœur de l'homme simple & dans l'asyle du malheureux; que le génie de l'égalité ranime l'émulation, & que l'amour du travail & de l'économie fasse revivre l'agriculture & les arts.

Nous vous avons parlé des armées de terre : que vos armées navales fixent maintenant votre plus grande follicitude. Il vous appartient d'affranchir un autre élément : faites pour la marine ce que vous avez fait pour le continent; tournez vers elle tous vos moyens révolutionnaires: point de domination sur mer; qu'elle devienne une grande route ouverte à toutes les nations; toutes, excepté une, y ont le même intérêt que vous.

Que celle qui veut subjuguier toutes les autres soit subjuguée elle-même, si son ambition ne peut être contenue. Que l'Europe s'éclaire, & que de tous les points des deux mondes parte ce cri unanime : *La liberté des mers!*